



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MARS 2026

Délibération N° DEL24/2026

**Report du résultat d'investissement 2025
Budget Annexe – Service d'Aide A Domicile**

712

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	5
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	5

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à 17h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 2 mars 2026, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Nadine TOUTAIN.

Etaient excusés :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Caroline VABRE, Valérie VERDIER-DAUTREME, Sophie WILLEMEN, Carine GENTIL, Nadine CHOLIN, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI, Philippe VISERY.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à la séance du 2 mars 2026, dont les membres du Conseil d'Administration avaient été dûment convoqués en date du 20 février 2026, où le quorum n'avait pas été atteint. Une seconde convocation a été envoyée le 2 mars 2026.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Vous venez d'approuver le Compte Administratif 2025 du budget annexe Service d'Aide A Domicile qui fait ressortir un résultat excédentaire de **+3 301.26 €** pour la section d'investissement.

Je vous propose de reporter le résultat excédentaire d'investissement sur l'exercice 2026 comme suit :

+3 301.26 € pour la section d'investissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

Approuve le report de 3 301.26 € du résultat excédentaire d'investissement sur l'exercice 2026 pour la section d'investissement.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à

Accusé de réception en préfecture 028-262800584-20260312-DEL24-2026-DE Date de télétransmission : 19/03/2026 Date de réception préfecture : 19/03/2026

compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président
Du Centre Communal d'Action Sociale




Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 19/03/2026

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20260312-DEL24-2026-DE
Date de télétransmission : 19/03/2026
Date de réception préfecture : 19/03/2026